

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-36 du Comité syndical du Vendredi 30 Octobre 2015  
~~~~~

AVENANT AU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU CŒUR D'HÉRAULT

L'an deux mil quinze le trente octobre à dix heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 Octobre 2015.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET. Suppléants : Berthe BARRE, Agnès CONSTANT, Georges PERRUGUES
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Claude CARCELLER Alain CHALAGUIER, Patrick LAMBOLEZ, Denis MALLET, Nicole MORERE, , Marie PASSIEUX, Marie Pierre PONS,-Claude REVEL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Vu qu'en mars 2013, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon ont signé pour trois ans un Contrat Local de Santé selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- Le panier de services en santé publique, avec quatre thématiques prioritaires : les addictions, la nutrition, l'accès aux droits et aux soins et la santé en lien avec l'environnement.

Vu que le premier Contrat Local de Santé arrivant à échéance au début de l'année 2016,

Considérant que cet outil a favorisé le développement du partenariat et a permis la mise en œuvre d'un grand nombre d'actions favorables à l'amélioration de la santé de la population du territoire (Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins maintenue dans le cadre d'une nouvelle convention 2015-2016, soutien à l'Espace Santé Jeunes, mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire...).

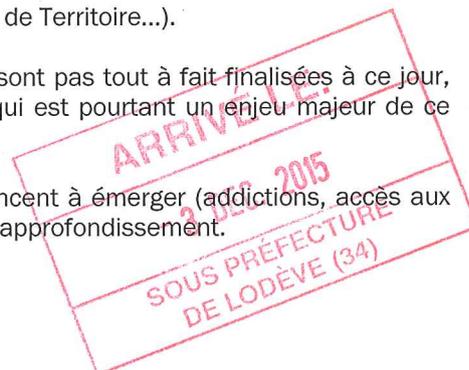
Considérant également qu'un certain nombre d'actions engagées ne sont pas tout à fait finalisées à ce jour, notamment le projet de pôle pédopsychiatrique du Cœur d'Hérault, qui est pourtant un enjeu majeur de ce territoire.

Considérant que certaines thématiques dont les dynamiques commencent à émerger (addictions, accès aux droits et aux soins, santé-environnement...) pourraient bénéficier d'un approfondissement.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver l'avenant au Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault jusqu'en 2017, avec les modifications suivantes par rapport au Contrat Local de Santé initial :
- Des précisions sont apportées sur certaines thématiques (Addictions – Contraception et éducation à la vie affective et sexuelle),



- De nouvelles articulations sont également prévues :
 - Sur la thématique « Culture et santé », avec le CTEAC (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel) signé en juillet 2015 par le Pays Cœur d'Hérault, les trois Communautés de Communes, le Conseil Départemental de l'Hérault et sept services de l'Etat, dont l'ARS-LR,
 - Sur la thématique « Parcours des Personnes Agées », avec la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soin dans le champ de l'Autonomie) en cours de création sur le territoire autour des hôpitaux locaux.

- ✓ D'autoriser le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 2 novembre 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 2 novembre 2015

Publiée le 2 novembre 2015

Transmise le 2 novembre 2015

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

